

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

SEANCE DU 8 JUILLET 2020

PRÉSENTS (16)

Annick MERLE – Thierry TOULEMONDE – Annie BARBIER – Jean-René RABILLOUD – Rémi CHATELAT – Monique PONGAN – Sylvie ROZZE-GUICHERD – André CHANTIOUX – Catherine FERRAND-TARAZONA – Anna-Maria SIBUT – Didier GAUDIN – Stéphane ROBERT – Laure ACHARD – Christophe PENY – Marine RIVAL-MARY – Michel DAVID –

ABSENTS (3)

Frédéric RILLIOT - Astrid CLEMENT - Brigitte CATTAUD

POUVOIR (3)

Brigitte CATTAUD donne pouvoir à Annie BARBIER – Frédéric RILLIOT donne pouvoir à Annick MERLE – Astrid CLEMENT donne pouvoir à Christophe PENY

La séance publique est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Annick MERLE, Maire de FRONTONAS.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Rémi CHATELAT comme Secrétaire de séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Monsieur Rémi CHATELAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées. (*Approuvé à l'unanimité*)

ORDRE DU JOUR**Finances :**

2020-05-02 : Décision budgétaire modificative n°1 – Budget principal

2020-05-03 : Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du soutien au développement des énergies renouvelables – chaufferie bois avec réseau de chaleur

2020-05-04 : Redevance pour l'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

2020-05-05 : Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité et plan de financement - alimentation future mairie – affaire 20-004-176

2020-05-06 : Constitution de la commission communale des impôts directs

2020-05-07 : Autorisation de signer la convention de partenariat équipement des écoles rurales : « label école numériques 2020 » avec l'Education Nationale

Affaires générales/Ressources humaines

2020-05-08 : Demande d'autorisation d'exploiter déposée par la Société SELP-FALLAVIER – Enquête publique

2020-05-09 : Désignation des représentants à la commission de contrôle des listes électorales

2020-05-10 : Délibération portant création d'un emploi permanent lorsque la quotité de travail est inférieure à 50% d'un temps complet

2020-05-11 : Convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte sélective de textiles/linge de maison/chaussures (TLC)

2020-05-12 : Décision prise par le Maire en matière de marchés publics dans le cadre de sa délégation de compétence de l'article L2122-22-4

Information et questions diverses :

2020-05-02 : Décision budgétaire modificative n°1 – Budget principal (rapporteur Monique PONGAN)

Suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné au 1^{er} janvier 2020, une reprise des résultats du budget EAS a été approuvée en date du 27 mai 2020 par le Conseil municipal.

Désormais, il convient d'intégrer les excédents de fonctionnement d'un montant de 84 902.39 € et d'investissement d'un montant de 62 010.39 € au budget principal de la commune.

Toutefois, le principe de l'équilibre budgétaire devant être respecté, il convient de répartir ces sommes en dépenses de fonctionnement et d'investissement. La répartition s'effectue de la manière suivante :

Section fonctionnement : Virements de crédits

Recettes

Chapitre	Article	Désignation	Montant Actuel disponible	Transferts	Montant actualisé
002	002	Reprise résultat du budget annexe « eau et assainissement »	512 699.15 €	+84 902.39	597 601.54

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Dépenses

Chapitre	Article	Désignation	Montant Actuel disponible	Transferts	Montant actualisé
22	022	Dépenses imprévues	71 319.00	24 883.00	96 202.00
11	611	Contrat de prestations avec un tiers	11 326.28	2 000.00	13 326.28
	615231	Entretien des voies	65731.00	58 019.39	123 750.39

Section Investissement Virements de créditRecettes

Chapitre	Article	Désignation	Montant Actuel disponible	Transferts	Montant actualisé
001	001	Reprise résultat du budget annexe « eau et assainissement »	0	62 010.39	62 010.39

Dépenses

Chapitre	Article	Désignation	Montant Actuel disponible	Transferts	Montant actualisé
21	2111	Terrains nus	420.00	10 000.00	10 420.00
	2183 Ope 130	Matériel de bureau et matériel informatique	103.28	12 000.00	12 103.28
	21538 Op 108	Autres réseaux	-2 565.31	2 600.00	34.69
23	2315	Installations matériels et outillages techniques	100 000.00	37 410.39	137 410.39

➤ **Adopté à l'unanimité**

2020-05-03 : Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du soutien au développement des énergies renouvelables - chaufferie bois avec réseau de chaleur (rapporteur Thierry TOULEMONDE)

Dans le cadre du soutien du Département de l'Isère au développement des énergies renouvelables, la commune pourrait bénéficier d'une subvention pour le projet de réalisation d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur.

Cette réalisation peut obtenir le soutien financier du Département pour un montant maximum de subvention de 50 000 € ; il est donc proposé de solliciter cette aide selon les modalités ci-dessous :

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HORS TAXES
Chaudière bois avec réseau de chaleur	293 620 €

L'estimation du programme par opération se décompose comme suit :

DESIGNATION	MONTANT HT en €
VRD, génie civil pour chaufferie et silo	20 000
Chaudière bois et ses périphériques avec silo	150 787
Réseau de chaleur	24 180
Sous-stations : échangeurs	14 500

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Sous-stations : aval échangeurs et électricité	49 290
Ingénierie (maîtrise d'œuvre, contrôle)	28 463
Etude	6 400
TOTAL	293 620

FINANCEMENT PREVISIONNEL	MONTANT HT EN €
Subvention dotation départementale	50 000 €
Subvention DSIL	57 400 €
Subvention Région ARA (à solliciter)	71 800 €
Ademe	3 200 €
Autofinancement/emprunt	111 220 €
TOTAL	293 620 €

➤ **Adopté à l'unanimité**

2020-05-04 : Redevance pour l'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques (rapporteur Monique PONGAN)

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants :

Pour le domaine public routier :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Pour le domaine public non routier :

- 1000 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 650 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01).

Considérant que le coefficient d'actualisation 2020 s'élève à 1.38852931 il convient d'appliquer la redevance de la manière suivante :

Domaine public routier :

- 41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 55.54 € par kilomètre et par artère en aérien
- 27.77 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Domaine public non routier :

- 1 388.53 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 902.54 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

➤ **Adopté à l'unanimité**

2020-05-05 : Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité et plan de financement - alimentation future mairie - affaire 20-004-176 (rapporteur Didier GAUDIN)

Monsieur Didier GAUDIN expose à l'assemblée les éléments suivants :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

La commune a fait une demande de raccordement suite à l'autorisation d'urbanisme lié au permis de construire 038 176 20 10 005 de la réhabilitation de la cure pour y installer les futurs locaux de la mairie et la construction d'une salle communale à vocation multiple mais non sportive.

Des travaux d'extension du réseau électrique sont nécessaires pour pouvoir alimenter de façon conforme la parcelle. Le descriptif des travaux concerne l'extension en souterrain sur 15 m (S150²) et pose d'un coffret ECP 2D en limite de parcelle. L'estimation du coût des travaux est de 10 896 € TTC.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

La commune a sollicité le Territoire d'Énergie Isère (TE38) afin d'étudier la faisabilité de l'opération

1 - Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à	10 896 €
2 - Montant total des financements externes estimé à	9 063 €
3 - Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38	104 €
4 - Contribution aux investissements	1 729 €

➤ **Adopté à l'unanimité**

2020-05-06 : Constitution de la commission communale des impôts directs (rapporteur Monique PONGAN)

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général du Conseil municipal,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des services fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la commission communale des impôts directs,

Il est proposé au Conseil municipal :

✚ DE DRESSER la liste de présentation suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DUMOULIN Bernard	DREVET Stéphane
BEDDA Danièle	GUICHON Patrick
DAVID Michel	JAS Arlette
AUVERNET Anne	SIBUT Anne Marie
FERRAND Catherine	ALLAGNAT Pierre
SUIFFET François	BARBIER Alain
CHANTIOUX André	BOGLIONE Christine
CAILLARD Arnaud	TACHET Yvonne
CHATELAT Pierre	NOGUERRA Maryse
PASCAL Patrick	MICHEL Jocelyne
RANCIERE Anthony	RABILLOUD Jean-René
CLEMENT Astrid	ROZZE Sylvie
MILLON Jean Baptiste	MERLE Jean-Paul

➤ **Adopté à l'unanimité**

2020-05-07 : Autorisation de signer la convention de partenariat équipement des écoles rurales : « label école numériques 2020 » avec l'Éducation Nationale (académie de Grenoble) (rapporteur Annie BARBIER)

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation portée par le ministère de l'Éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales avaient la possibilité de répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projet, au titre des investissements d'avenir. Cet appel à projet est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

L'ambition de cet appel à projets, est de faire en sorte que le développement des usages du numérique au service de l'innovation pédagogique puisse accompagner spécifiquement les territoires ruraux, en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles. L'évaluation des résultats de ces projets permettra de définir les stratégies et outils nécessaires au déploiement du numérique éducatif dans les bassins ruraux.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Dans ce but, l'Etat investit 15 millions d'euros à compter de 2020 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir pour soutenir les projets pédagogiques innovants utilisant le numérique dans les écoles des territoires ruraux. La subvention de l'Etat couvre **50 % de la dépense engagée pour chaque école et** est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 000 €.

L'école maternelle de Frontonas s'est inscrit dans cet appel projet en rappelant la nécessité d'installer des VPI, un outil qui fédère le groupe classe. C'est un support participatif qui permet de capter l'attention des élèves, d'affiner la compréhension de la littérature jeunesse, de faciliter les échanges oraux, voir de loin en grand les étapes d'une recette, la construction de la phonologie, le dessin progressif, le sens du graphisme, la construction de la numération... Il permet également de partager de manière agrandie les productions des élèves, des petits objets, des petites bêtes vivantes d'un élevage, de cibler un apprentissage grâce à un tableau blanc toujours disponible et de revenir sur des apprentissages de manière rituelle. Les enfants peuvent manipuler les étiquettes facilement, faire des regroupements et consolider leurs apprentissages.

La commune en lien avec la direction de l'école maternelle de Frontonas a déposé un dossier pour la fourniture et l'installation de deux vidéoprojecteurs interactifs dans les classes des grande et moyenne sections de maternelle. Le devis établi par la société XEFI s'élève à 10 038.00 € TTC, ordinateur et installation compris.

Dans le cas où l'appel à projet serait retenu, une convention sera proposée par l'Education Nationale dont les objectifs sont de fixer les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques et d'accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique.

➤ **Adopté à l'unanimité**

2020-05-08 : Demande d'autorisation d'exploiter déposée par la Société SELP-FALLAVIER – Enquête publique (rapporteur Thierry TOULEMONDE)

En date du 23 juin 2020, Monsieur le Préfet de l'Isère sollicite l'avis de la commune sur la demande d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique soumise à autorisation environnementale déposée par la société SELP-FALLAVIER.

L'avis de la commune est requis compte tenu du contact du périmètre de la commune avec celui de Saint-Quentin-Fallavier, ceci même si ce contact est dans ce cas limité.

Le projet porte sur l'utilisation du foncier libéré par SOCARA, société du groupe Leclerc qui a déménagé à Villette d'Anton. Sur ce terrain de 19,3 hectares SELP-FALLAVIER souhaite développer un vaste ensemble de 3 bâtiments abritant 11 cellules pour un total de 88 400m². Les anciennes constructions datant des années 70 ont été démolies en 2019.

La société SELP-FALLAVIER a une bonne expérience des bâtiments logistiques et elle indique vouloir demeurer propriétaire de ce site. La demande d'autorisation d'exploiter est soumise à une enquête publique qui aura lieu du 13 juillet au 14 août 2020.

Le contenu du dossier fait apparaître que :

- Ce site de grande taille soit le support d'un nouveau grand projet, ceci dans un délai rapide.
- Compte tenu de l'occupation précédente le projet bénéficie des infrastructures du parc Chesnes
- Les nuisances devraient être sensiblement équivalentes à l'utilisation précédente
- Cette localisation au centre de la plate-forme logistique évite l'éventuelle ouverture d'un nouveau site en zone rurale.
- Ce projet est susceptible d'accueillir de nouveaux emplois qui compenseront l'éloignement des emplois de SOCARA.

Au vu du dossier et des éléments, ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

✚ **D'EMETTRE un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société SELP-FALLAVIER,**

2020-05-09 : Désignation des représentants à la commission de contrôle des listes électorales (rapporteur le Maire)

Conformément aux IV, V, VI et VII de l'article L.19 du code électoral, la composition de la commission de contrôle des listes électorales varie selon le nombre d'habitants.

Pour les communes de 1 000 habitants on doit distinguer également la présence d'une ou plusieurs listes ayant obtenu des voix lors du dernier renouvellement du Conseil.

Considérant qu'une seule liste était en présence lors de l'élection du conseil municipal, la commission sera composée comme suit :

- Un conseiller municipal titulaire et un suppléant,
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

- Un délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire.

Dans le cas où aucun conseiller municipal n'est volontaire, c'est le plus jeune des conseillers municipaux qui est désigné d'office pour faire partie de la commission.

Mme Marine RIVAL-MARY s'est proposée comme déléguée titulaire
Mme Annie BARBIER s'est proposée comme déléguée suppléante

➤ **Adopté à l'unanimité**

2020-05-10 : Délibération portant création d'un emploi permanent lorsque la quotité de travail est inférieure à 50% d'un temps complet (rapporteur le Maire)

Madame le Maire présente à l'assemblée la création d'un emploi permanent dont la quotité de travail est inférieure à 50% d'un temps complet (17h30) dans une commune de plus de 1 000 habitants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-4° ;

Il est proposé au Conseil municipal la création à compter du 26 août 2020 d'un emploi permanent de d'agent d'entretien et d'animation dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 17h22 heures hebdomadaires annualisées (durée **inférieure** à 17h30).

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu que les missions d'agent d'animation au périscolaire et d'entretien de l'école sont liées à un besoin permanent impliquant un temps de travail incomplet (inférieur à 70%) justifiant l'application de l'article 3-3-4°.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau scolaire équivalent à un certificat d'aptitude professionnel ou brevet professionnel et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

➤ **Adopté à l'unanimité**

20-05-11 : Convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte sélective de textiles/linge de maison/chaussures (TLC) (rapporteur le Maire)

Vu le décret du 27 juin 2008 concernant la réorganisation de la filière de valorisation des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures (TLC) ;

Vu le Code de l'environnement notamment l'article L.541-10-3 concernant la responsabilité financière des metteurs sur le marché de produits textiles par le versement de soutiens financiers aux opérateurs de tri et/ou collectivités locales impliquées ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9,

Considérant la proposition de la société EBS le Relais BOURGOGNE RHONE-ALPES, membre de EBS Le Relais France acteur de référence de l'économie sociale et solidaire, de procéder à l'implantation de conteneurs de collecte des TLC sur la commune de Frontonas en lieu et place de la société ECO-TEXTILES,

Considérant que, la présente convention a pour objet de définir les obligations des parties quant à la collecte par Le Relais Bourgogne Rhône-Alpes des textiles, linge de maison et chaussures usagés déposés dans les points de collecte implantés sur la commune, et notamment la fréquence de collecte, fixée au minimum à une fois par semaine ;

Considérant que l'installation de la collecte sélective des textiles TLC sur le territoire communal permet à la collectivité de percevoir une contribution fixée en 2019 à 0.10 € par an et par habitant ;

Considérant que la présente convention est conclue pour une durée de 3 ans minimale qui peut être reconduite de façon tacite dans les mêmes conditions pour la même durée ;

➤ **Adopté à l'unanimité**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

2020-05-12 : Décision prise par le Maire en matière de marchés publics dans le cadre de sa délégation de compétence de l'article L2122-22-4 (rapporteur Monique PONGAN)

Vu l'article L2122-22-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-04-05 du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire dans les limites de l'article sus-visé,

Considérant qu'un appel à concurrence a été lancé le 26 mars 2020 pour une mission d'étude de faisabilité bois énergie et un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un réseau de chaleur,

Une seule offre nous est parvenue à la date butoir du 15 mai 2020 pour les deux missions par le Bureau d'Etudes NICOLAS INGENIERIE située à Dardilly (Rhône) 181 chemin du Rafour :

- Etude de faisabilité bois énergie : 6 400 € HT soit 7 680 € TTC (subventionnée à 50% du montant HT par l'ADEME)
- Marché de maîtrise d'œuvre : 32 982 € HT soit 39 578.40 € TTC

Informations et questions diverses :

Mme le Maire félicite les élus pour l'installation des commissions et le démarrage anticipé de celles-ci. Elle propose de faire un tour de table pour rendre compte de leur travail :

- **Monique PONGAN** : réunion de la commission vie associative avec un travail sur les conventions de mise à disposition des locaux.
- **Marine RIVAL** : commission développement durable et mobilité – travail en sous-groupe avec 5 thématiques :
 - Covoiturage
 - Bonnes pratiques
 - Audit énergétique
 - Déplacements doux/mobilité
 - Handicap
- **Catherine TARAZONA** : commission communication
 - Refonte du site internet avec notamment une fermeture du site actuel et une proposition de créer un site à partir de l'offre CAMPAGNOL (en mode cloud) à partir d'un abonnement de 220 €/an.
 - Réflexion sur les outils de communication en interne. Proposition de faire des binômes aidant/aidé parmi les élus.
 - Préparation du bulletin municipal
 - Wifi4eu : prise de contact prochainement avec les différents prestataires
- **Mathilde ROZZE** : retour sur l'application Panneau pocket (affichage dans les commerces, mise en place de régularité des diffusions d'information au public). Mme le Maire précise que 348 numéros de téléphone sont répertoriés. Bonne réactivité !
- **Annie BARBIER** : commission scolaire
 - Remise à jour du dossier scolaire et du règlement intérieur
 - Visite des locaux
 - Réflexion sur l'aménagement du préau pour les activités périscolaires et de l'accueil de loisirs ; Mme le Maire indique que le Département prolonge le plan école jusqu'en juin 2022 avec une subvention à hauteur de 60%
 - Réflexion sur la climatisation de l'école (voir également chauffage réversible, store...)
- **Annie BARBIER** : CCAS
 - Installation du Conseil d'administration le 18 juin
 - Proposition de visite ou d'appel auprès des personnes seules ou fragiles (questionnaire envoyé)
 - Vente de brioches par le CCAS le 7 novembre
 - Reprise des ateliers (nutrition/activité physique). Le Bao-Bao (musique assistée par ordinateur) aura lieu le 15 décembre.
- **Jean-René RABILLOUD** : commission cadre de vie
 - Visite du petit patrimoine local (rebat, four, croix....)
 - Rencontre avec le Conservatoire Environnement pour création de la mare de la léchère et réflexion sur l'entretien du site.
- **Didier GAUDIN** : commission urbanisme
 - Etude de 25 à 30 dossiers de permis de construire, division de parcelle, déclaration de travaux sur 3 réunions.
 - Début des travaux d'enfouissement des réseaux secs au Chaffard.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

- Démarrage des travaux d'adduction en eau potable par la communauté de communes sur la route de fouillouzan 3^{ème} semaine. Durée 10 jours environ.
- **Rémi CHATELAT** : commission travaux
 - Visite des bâtiments communaux
 - Démarrage des travaux de réfection de toiture de l'ancienne école des garçons prévus le 15 octobre
 - Embauche de deux nouveaux collaborateurs au service technique (Didier BUFFET et Jimmy BAISA)
 - Arrivée du nouveau véhicule mi-septembre.
- **Anne-Marie SIBUT** : information concernant le premier rassemblement de véhicules anciens sur la place du village le 4 juillet (8 participants – circuit de 50 km). Prochain départ prévu le 18 octobre 2020.
- **Madame le Maire** :
 - Le Département va installer dans l'ensemble des communes de l'Isère le système de visioconférence StarLeaf gratuitement.
 - La présentation du plan communal de sauvegarde aura lieu en novembre
 - Accompagnement de formation en collaboration avec l'Association des Maires de l'Isère à programmer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30